

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 75 (1949)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NÉCROLOGIE

Max Baumgartner (1896-1949)

Architecte S.I.A. et F.A.S.

Le 23 janvier 1949, Max Baumgartner, architecte, était subitement enlevé à l'affection de ses parents, de ses amis et de ses camarades.

Après ses études aux collèges de Genève et de Berne, il entre à l'Ecole d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale, qu'il quitte en 1921, pour suivre, sur les conseils du professeur Karl Moser, le cours d'histoire de l'architecture du professeur Fiechter à Stuttgart.

Après la première guerre mondiale, sa première activité pratique est consacrée, à Paris et à Saint-Quentin, aux relevés, en vue de leur reconstruction, des églises classées, notamment de la cathédrale de Saint-Quentin. Ce travail lui procure les plus grandes satisfactions. Il écrit à ses amis : « Je bénis le ciel de passer mes journées à relever des églises classées, à sonder les pierres, à suivre de l'œil et du doigt l'outil intelligent du travailleur du XII^e siècle, à dégager l'idée enfouie, l'idée déformée et perdue souvent par son ignorance ou sa maladresse ; c'est un sacerdoce. » Il sent l'importance de cette tâche et à « le culte du passé et le respect des choses agrégées par l'amour et désunies par le temps et la brutalité des hommes ».

Cette première œuvre lui procure de grandes joies, lui permettant de satisfaire à la fois son besoin d'action et son goût inné pour l'étude de l'Histoire.

La poursuite d'un idéal élevé, absolu, le besoin de créer, le désir de faire œuvre d'architecte, restent toutefois l'objet de ses préoccupations. S'il juge souvent les œuvres des autres avec une certaine rudesse, il est, envers lui-même, d'une sévérité plus grande encore ; les exigences qu'il a pour lui le tourmentent, l'entraînent même, et l'empêchent parfois de donner toute sa mesure.

Rentré en Suisse en 1926, Max Baumgartner travaille quelques années à La Chaux-de-Fonds, puis fonde à Genève, en 1929, un bureau d'architecte avec son ami, Frédéric Gampert. C'est alors une activité fertile, jalonnée de réalisations intéressantes et souvent remarquables : la première étape de la Cité Viesusseux, la transformation des immeubles de la Banque de Paris et des Pays-Bas, la construction du jardin zoologique et de nombreuses villas, dont quelques-unes ont été retenues dans le classement des meilleures réalisations.

En 1939, ces occupations sont interrompues par la guerre, au début de laquelle Max Baumgartner commande le bataillon de sapeurs de Landwehr 22. Son goût pour l'art militaire, son esprit de discipline, son besoin d'activité et ses connaissances étendues en font un chef qui sait donner à une troupe de Landwehr un allant remarquable. En 1944, Max Baumgartner est nommé colonel et chef du génie de la 1^{re} division. Les hostilités terminées, il est, pendant plusieurs mois, délégué de la Croix-Rouge à Sainte-Marguerite, chargé de s'occuper de l'internement des réfugiés à notre frontière Est. Il sait assumer ces délicates fonctions avec abnégation et dévouement ; son départ a été profondément

regretté par les autorités militaires françaises d'occupation du Vorarlberg.

Rentré à Genève en 1946, Max Baumgartner revient à l'architecture et collabore au dénoyautage de la vieille ville ; ces études le passionnent, car les travaux d'archéologie y rejoignent ceux plus créateurs de l'architecture. Bien qu'atteint dans sa santé, il participe à l'élaboration de nombreux projets dont l'exécution est à peine commencée au moment de son brusque départ.

V. ROCHAT.



MAX BAUMGARTNER, architecte
1896-1949

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Jugement du Conseil suisse d'honneur de la S.I.A. du 2 avril 1949

Dans sa séance du 2 avril 1949, le Conseil suisse d'honneur s'est occupé d'un recours de MM. W. Brodtbeck et Fr. Bohny, à Liestal, contre le jugement du Conseil d'honneur de la Section bâloise de la S.I.A. du 21 janvier 1949, prononcé sur une plainte de la Commission de la S.I.A. pour les concours d'architecture.

A la suite de la procédure usuelle, après audition des accusés, de la plaignante et des témoins, le Conseil suisse d'honneur constate que les architectes W. Brodtbeck et Fr. Bohny ont fait appel, pour les concours d'un « Bâtiment d'administration cantonale à Liestal » et d'un « Nouvel immeuble pour l'Union de Banques Suisses à Liestal », à des collaborateurs occasionnels qui n'avaient pas le droit de participer au concours et qui ont fourni une contribution importante à l'exécution des projets présentés. Ils ont incité un employé d'un collègue du dehors à collaborer avec eux, sans en référer à ce collègue et bien qu'il fût notoire que ce dernier avait instamment besoin du dit employé. Il n'a pas été possible d'établir clairement si les accusés savaient que l'autre collaborateur, effectivement engagé par eux, était aussi un employé du collègue en question.

Le Conseil suisse d'honneur voit dans ces faits une violation grave de l'article 6 des statuts de la S.I.A. et de l'article 24 des principes de la S.I.A. pour les concours d'architecture.

Le Conseil suisse d'honneur écarte le recours et confirme le jugement du Conseil d'honneur de la Section bâloise par les sanctions suivantes :

1. Un blâme sévère est infligé aux accusés.
2. Il est interdit aux accusés de prendre place dans un jury de concours jusqu'au 31 décembre 1953.
3. Le jugement sera publié dans les organes de la S.I.A.

Communiqués du Secrétariat

61^e assemblée générale de la S.I.A.

Nous rappelons aux membres de la S.I.A. que la 61^e assemblée générale de la S.I.A. aura lieu les *samedi et dimanche 10 et 11 septembre 1949*, à Bâle. L'assemblée générale sera précédée d'une assemblée des délégués l'après-midi du vendredi 9 septembre 1949.

Nous prions les membres de la S. I. A. de bien vouloir dès maintenant réserver cette date pour leur participation à l'assemblée générale. La section de Bâle fera tout son possible pour organiser une assemblée des plus réussies qui prévoit, entre autres, une excursion dans les Vosges.

Cotisations pour 1949

Nous attirons l'attention de nos membres sur le fait qu'à l'assemblée des délégués de la S. I. A. du 30 avril 1949, la cotisation annuelle pour 1949 a été augmentée à 20 fr. pour les membres en général et à 10 fr. pour les membres de moins de trente ans. Il s'agit de la cotisation de la Société suisse et non de celle des sections. En revanche, pour les sections de Zurich et de Schaffhouse, la cotisation locale de 10 fr. (respectivement de 5 fr. pour les membres de moins de trente ans de la section de Zurich) sera encaissée en même temps.

Nous invitons nos membres à verser ce montant à notre compte de chèques postaux VIII.55 94, en indiquant la section à laquelle ils appartiennent. Les cotisations qui n'auront pas été versées jusqu'à fin juillet 1949 seront prises en remboursement. La carte de membre pour 1949 sera délivrée après réception de la somme due.

Le Secrétariat.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire hydrologique de la France, année 1947, publié par la Société hydrotechnique de France. Un volume (18 × 27 cm) de 198 pages, avec cartes et tableaux. — En vente à la Société hydrotechnique de France, 199, rue de Grenelle, Paris 7^e. Prix de cession : 1000 fr. français (frais de port en sus).

L'Annuaire 1947 est établi sur le même plan que les annuaires publiés depuis 1939. Il comporte pour chacune des soixante-cinq stations de jaugeages choisies de manière à caractériser les régimes hydrologiques des principaux bassins :

- 1^o Un tableau des débits journaliers avec indication des débits moyens mensuels de l'année 1947, de la moyenne des débits moyens mensuels depuis la mise en service de la station et de cette même moyenne calculée sur la période de référence 1920-1947, commune à la majorité des stations étudiées.
- 2^o Un graphique donnant la courbe des débits journaliers, celle des débits moyens mensuels et celle des débits classés pour l'année 1947.

De plus — et ceci pour la première fois — l'ouvrage est complété par un graphique représentant les hauteurs de pluies observées en 1947 dans seize stations météorologiques françaises, choisies de manière à permettre une étude comparative avec les débits ci-dessus.

Cet ensemble de documents statistiques est précédé d'une intéressante étude de M. Serra, intitulée : « Evolution de l'hydrologie : de la statistique à la physique. Un exemple d'application : « Essai d'étude de l'influence de la nature géologique d'un bassin sur l'écoulement » ;

d'une note très développée de M. Péguy sur « Les caractéristiques hydrologiques de l'année 1947 » ;

de diverses cartes et renseignements concernant les principales stations hydrologiques françaises.

COMMUNIQUÉ

Création d'un groupement pour l'avancement des méthodes d'analyse des contraintes

Sous l'impulsion de savants et de techniciens français un groupement scientifique vient de se constituer en vue de coordonner les efforts faits en France et en Europe dans le domaine des méthodes physiques d'analyse des contraintes.

Ce groupement, dont le but est analogue à celui des sociétés américaines et anglaises correspondantes, est placé sous la haute présidence d'honneur de MM. Albert Caquot, membre de l'Institut, et Maurice Roy, professeur à l'Ecole polytechnique.

Le G. A. M. A. C. se propose de grouper et de divulguer parmi ses membres la documentation française et étrangère, de tenir des réunions de travail consacrées à des conférences faites par les spécialistes les plus éclairés et à des discussions techniques, de prendre part aux congrès scientifiques relatifs

à son domaine, et en un mot, de participer activement à l'avancement des nombreuses méthodes physiques d'analyse des contraintes.

Son siège est à l'Ecole supérieure de physique et de chimie, 10, rue Vauquelin, Paris Ve.



SCHWEIZERISCHE TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tel. 051 23 54 26 - Télégr.: STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section du bâtiment et du génie civil

460. Ingénieur. Bureau et chantier ; projets et direction de constructions en béton armé. Bureau d'ingénieur et entreprise de bâtiment du nord-ouest de la Suisse.

462. Jeune technicien en béton armé, éventuellement dessinateur. Bureau d'ingénieur en Afrique du Nord. Offres de sollicitation sur les formulaires par avion de la S. T. S.

464. Jeune ingénieur civil. Bon staticien, calculs et constructions en acier. Zurich.

472. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil. Construction d'une usine d'électricité (jalonner, direction locale, rapports, etc.). Zurich. Chantier au canton de Glaris.

478. Jeune technicien arpenteur ou dessinateur. Bureau et chantier, Suisse occidentale.

480. Ingénieur civil ou technicien en génie civil. Direction de chantiers en galeries. Entrée : automne 1949. Durée d'engagement environ deux ans. Bureau d'ingénieur à Zurich. Chantier en Suisse centrale.

482. Technicien en génie civil ou dessinateur. Projets et exécutions. Bureau et chantier. Bureau d'ingénieur du canton d'Argovie.

488. Ingénieur civil. Installations d'épuration des eaux. Bureau d'ingénieur en Suisse centrale.

494. Ingénieur, éventuellement technicien, bon staticien et constructeur en béton armé, acier et bois. Bureau d'ingénieur, environs de Bâle.

496. Technicien du génie civil. Suisse romande. Offres jusqu'au 30 mai 1949.

498. Ingénieur civil ou technicien en bâtiment. Bâtiment et génie civil. Administration. Connaissance parfaite de deux langues du pays, au minimum. Notions de la langue anglaise et si possible brevet de pilote sont préférés. Assistant de l'ingénieur de contrôle pour les constructions d'aérodromes. Office de la Confédération.

504. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur. Bureau et chantier. Bureau d'architecte, Suisse centrale.

506. Ingénieur civil ou technicien en génie civil. Galeries et installations souterraines. Bureau d'ingénieur du canton de Berne.

508. Dessinateur en génie civil. Suisse occidentale.

512. Jeune ingénieur civil. Galeries. Bureau d'ingénieur à Zurich.

516. Ingénieur civil, staticien conscientieux avec dix ans de pratique au minimum dans les calculs et constructions du béton armé, du bâtiment et du génie civil avec talent pour diriger le personnel comme chef de bureau. Age : 35-45 ans. Entrée si possible le 1^{er} août 1949. Place stable bien rétribuée et intéressante pour candidat qualifié. Bureau d'ingénieur à Zurich.

Sont pourvus les numéros : 1948 : 682 ; 1949 : 14, 316, 378, 408, 418, 422, 434, 436, 454.

Section industrielle

265. Jeune technicien mécanicien, éventuellement dessinateur mécanicien. Atelier de construction du nord-ouest de la Suisse.

269. Jeune technicien en chauffage. Suisse centrale.

271. Technicien électricien. Pratique de l'électricité dans l'industrie ou dans l'enseignement ; comme maître de pratique d'électricité d'une école de mécanique et d'électricité en Suisse romande. Entrée 1^{er} juillet 1949.

273. Jeune dessinateur mécanicien. Ville du canton de Berne.

275. Technicien mécanicien. Suisse occidentale.

277. Technicien mécanicien. Grande entreprise de la Suisse occidentale.

279. Jeune technicien électricien et dessinateur mécanicien. Construction d'isolateurs. Suisse occidentale.

281. Jeune spécialiste en textiles. Possibilité d'atteindre la position du directeur technique. Grande entreprise textile suisse.

Sont pourvus les numéros : 1948 : 63, 261, 633 ; 1949 : 39, 75, 141, 163, 201, 221.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

Nous attirons votre attention sur le prospectus de la maison

PAPYRIA S. A., ZURICH

crayons KOH-I-NOOR

encarté dans le présent numéro.